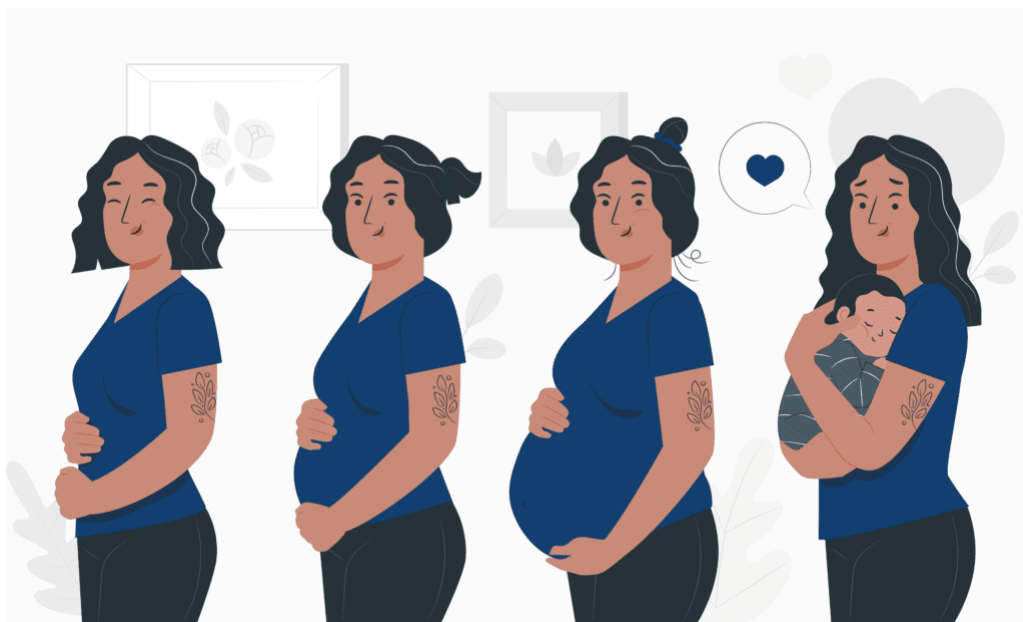


III. Commission « Périnatalité Enfance Adolescence »

PEA : PÉRINATALITÉ ENFANCE ADOLESCENCE



1. Responsables de la commission

Mme METZGER Elodie, psychologue libérale et Mme BOUNADJA Nora, sage-femme libérale.

2. Objectifs de la commission

Action 10 : organiser la coordination des professionnels de santé en sortie d'hospitalisation des parturientes afin d'accroître le taux de recours à une consultation d'un médecin ou d'une sage-femme dans les 24h suivants la sortie pour les sorties précoces et dans les 7 jours pour les séjours standards [ancien « PRADO » devenu « Sortie Mat Sud Alsace »].

Action 11 : organiser deux temps d'information thématiques (à définir, en lien avec la PEA) comprenant une présentation des PS qui interviennent, les outils utiles (notamment Mon Espace Santé), les structures de recours, un document synthétique à produire et à diffuser.

Action 12 : participer au projet de création de la Maison des "1 000 premiers jours" sur le volet libéral : poursuivre la participation aux réflexions notamment sur l'identification des besoins des professionnels de santé libéraux vis-à-vis de la maison des 1 000 premiers jours et sur la définition de la participation de ces derniers au dispositif.

3. Dates des réunions

Réunion plénière de la commission :

- le 21/03 de 19h30 à 21h30,
- le 25/11 de 19h30 à 21h30.

Groupe 1 – organiser la coordination des professionnels de santé en sortie d'hospitalisation des parturientes afin d'accroître le taux de recours à une consultation d'un médecin ou d'une sage-femme dans les 24h suivants la sortie pour les sorties précoces et dans les 7 jours pour les séjours standard, ancien PRADO (Sortie Mat Sud Alsace) :

- le 15/04 de 19h30 à 21h00 (webinaire de présentation du dispositif aux S-F du territoire),
- le 13/06 de 15h00 à 16h00 (1^{ère} réunion de bilan avec le GHRMSA),
- le 20/08 de 11h00 à 12h00 (2^{ème} réunion de bilan avec le GHRMSA).

Groupe 2 – 1^{ère} soirée ; la dépression du post partum :

- le 16/04 de 19h30 à 21h30,
- le 23/05 de 19h30 à 21h30,
- le 18/06 de 19h00 à 22h00 (soirée de présentation dépression du post partum).

Groupe 2 – 2^{ème} soirée ; le sommeil de l'adolescent :

- le 22/04 de 20h00 à 22h00,
- le 02/07 de 19h00 à 21h30,
- le 07/11 de 19h00 à 22h00 (soirée de présentation le sommeil de l'adolescent).

Groupe 3 – participer au projet de création de la Maison des "1 000 premiers jours" sur le volet libéral ; poursuivre la participation aux réflexions notamment sur l'identification des besoins des professionnels de santé libéraux vis-à-vis de la maison des 1 000 premiers jours et sur la définition de la participation de ces derniers au dispositif :

- le 18/09 de 20h00 à 21h50,
- le 18/11 de 20h00 à 21h00.

4. Rapport d'activité

ORGANISER LA COORDINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN SORTIE D'HOSPITALISATION DES PARTURIENTES AFIN D'ACCROITRE LE TAUX DE RECOURS A UNE CONSULTATION D'UN MEDECIN OU D'UNE SAGE-FEMME DANS LES 24H SUIVANTS LA SORTIE POUR LES SORTIES PRECOCES ET DANS LES 7 JOURS POUR LES SEJOURS STANDARDS [ANCIEN « PRADO » DEVENU « SORTIE MAT SUD ALSACE »]

Résultat à obtenir :

- **Action 10** : bilan de mise en œuvre de l'organisation [5 000€ part variable]

Mise en œuvre du dispositif

En début d'année 2024, nous avons reçu l'accord officiel de la direction du GHRMSA pour déployer la nouvelle procédure PRADO maternité.

Quelques points restaient encore à faire ou à approfondir avant le démarrage :

- Trouver un nom officiel au dispositif (PRADO étant un terme Assurance Maladie). Le nom retenu est : « Dispositif sorties mat' Sud Alsace ».
- Créer l'adresse mail sécurisée à utiliser pour que le GHRMSA puisse transmettre les demandes de prise en charge au télésecrétariat. Elle a été validée mi-mars.
- Paramétrer les comptes Entr'Actes et Medimail (emailer sécurisé de Pulsy) pour le télésecrétariat et réaliser la formation des équipes.

Une fois ces étapes réalisées, une date de démarrage a été définie avec le GHRMSA : le 13 mai 2024. La date a été communiquée à l'Assurance Maladie. Il a également été convenu que le service PRADO resterait disponible au moins jusque début juin pour accompagner la mise en route du nouveau dispositif.

Communication aux sage-femmes

Pour communiquer largement et de manière efficace auprès des sage-femmes, nous avons décidé d'organiser un webinaire d'1h30, qui a eu lieu le 15 avril 2024. Les objectifs du webinaire étaient de présenter le nouveau dispositif, d'expliquer le fonctionnement d'Entr'Actes (et inciter à s'y inscrire d'emblée) et de recueillir les retours des sage-femmes.

Ettaient présents :

- La Directrice et la Coordinatrice de la CPTS MA (présentatrice du webinaire).
- Une trentaine de sage-femmes du territoire.
- Un représentant du GHRMSA.
- Un représentant d'Entr'Actes (intervenu sur la partie technique de la plateforme).
- Un représentant de la CPTS Thur-Doller.
- Un représentant de Caducée office (télésecrétariat).

La date du webinaire avait été largement diffusée par la CPTS MA, l'URPS Sage-femme, l'ASFLA (Association des sage-femmes libérales d'Alsace).

Le support de présentation a ensuite été diffusé aux sage-femmes par ces mêmes canaux, à plusieurs reprises.

La CPAM a également diffusé l'information lors d'une campagne de rendez-vous auprès des sage-femmes du territoire. Nous avons fourni aux conseillers une fiche récapitulative du dispositif.

Bilan du dispositif

Trois réunions de suivi ont été réalisées avec le GHRMSA : le 13 juin, 20 août et le 13 septembre 2024.

Bilan chiffré

Sur le territoire de notre CPTS, 11 sage-femmes sont inscrites sur Entr'Actes et répondent régulièrement aux demandes de prise en charge. Sur tout le Sud Alsace, 25 sage-femmes participent au dispositif. Le bilan chiffré est plutôt bon. Sur toutes les demandes (tout le Sud Alsace), on obtient un taux de prise en charge moyen de 80%, qui monte jusqu'à 93% lorsqu'on ne prend en compte que l'agglomération mulhousienne, territoire de notre CPTS.

| Demandes Sud Alsace | | | | | |
|----------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Période | Demandes créées | Demandes acceptées | Nb relais PRADO | Demandes traitées | Taux de prise en charge |
| Mai (à p. du 13) | 19 | 15 | 4 | 19 | 100% |
| Juin | 60 | 46 | 5 | 51 | 85% |
| Juillet | 83 | 49 | 5 | 54 | 65% |
| Août | 65 | 42 | Plus de PRADO | 42 | 65% |
| Septembre | 47 | 42 | Plus de PRADO | 42 | 89% |
| Octobre | 46 | 34 | Plus de PRADO | 34 | 74% |
| Novembre | 52 | 44 | Plus de PRADO | 44 | 85% |
| Moyenne | 53,1 | 38,9 | | 40,9 | 80% |

| Demandes sur l'agglomération mulhousienne | | | | | |
|--|------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Période | Demandes créées | Demandes acceptées | Nb relais PRADO | Demandes traitées | Taux de prise en charge |
| Mai (à p. du 13) | 15 | 14 | 1 | 15 | 100% |
| Juin | 41 | 37 | 1 | 38 | 93% |
| Juillet | 58 | 39 | 3 | 42 | 72% |
| Août | 39 | 38 | Plus de PRADO | 38 | 97% |
| Septembre | 37 | 37 | Plus de PRADO | 37 | 100% |
| Octobre | 31 | 29 | Plus de PRADO | 29 | 94% |
| Novembre | 39 | 38 | Plus de PRADO | 38 | 97% |
| Moyenne | 37,1 | 33,1 | | 33,9 | 93% |

Difficultés observées et pistes d'amélioration

Lors de certaines périodes, il a été difficile d'obtenir des informations exactes de la part du GHRMSA concernant les patientes (droits assurance maladie, volonté d'être accompagnée, informations administratives...), en raison de manque de personnel administratif. Après une réunion avec la maternité, il a été décidé qu'une deuxième personne serait formées au GHR pour gérer les demandes, pour prendre le relais en cas d'absence. Depuis, les signalements des sage-femmes sur Entr'Actes sont plus limités, voire nuls depuis quelques semaines.

L'été a été une période compliquée, notamment au mois de juillet. Nous avons constaté que les sage-femmes ont pris leurs congés plus ou moins à la même période. Nous avons remonté ce problème au service PRADO de la CPAM, qui nous a indiqué qu'ils affrontaient les mêmes difficultés habituellement. Le mois d'août s'est déroulé de manière plus sereine.

Il s'avère ardu de trouver des sage-femmes disponibles sur certains territoires, notamment dans le Sundgau et dans le territoire proche de Bâle, où la densité de professionnels est faible. En accord avec le GHRMSA et le télésecrétariat, nous avons convenu que lorsqu'aucune sage-femme n'accepte une demande au bout de deux relances, Caducée office fera :

- Une relance téléphonique auprès des sage-femmes ayant reçu la notification.
- Si aucune sage-femme ne répond à ce dernier appel, le télésecrétariat prévient le GHRMSA et appelle la femme pour lui indiquer qu'à l'heure actuelle, aucune sage-femme n'a été trouvée, et l'incite à en trouver une par ses propres moyens.

Nous nous sommes également mis en relation avec les CPTS du territoire de Belfort, car il arrive que des demandes proviennent de cette zone.

Perspectives

Aujourd'hui, le dispositif fonctionne sur le Sud Alsace, grâce à la CPTS Mulhouse Agglomération qui prend en charge le système et toutes les dépenses affiliées (ressources humaines, télésecrétariat, licence Entr'Actes, communication...).

À moyen, voire court terme, il sera nécessaire d'impliquer les autres CPTS du territoire dans le dispositif : les CPTS, en cours de création, d'Altkirch et de Saint-Louis. Ils seront logiquement de meilleurs relais auprès des sage-femmes de leur territoire.

ORGANISER DEUX TEMPS D'INFORMATION THEMATIQUES (A DEFINIR, EN LIEN AVEC LA PEA) COMPRENANT UNE PRESENTATION DES PS QUI INTERVIENNENT, LES OUTILS UTILES (NOTAMMENT MON ESPACE SANTE), LES STRUCTURES DE RECOURS, UN DOCUMENT SYNTHETIQUE A PRODUIRE ET A DIFFUSER [1ERE SOIREE ; DEPRESSION DU POST PARTUM / 2EME SOIREE ; LE SOMMEIL DE L'ADOLESCENT]

Résultat à obtenir :

- **Action 11** : dates des temps d'informations précisant les thématiques abordées et le nombre de participants, le document synthétique diffusé [5 000€ part variable]

1^{ère} soirée d'information : la dépression du post-partum

Cette première soirée a eu lieu le 18 juin, au Centre Sportif Régional Alsace.

Elle a rassemblé une quarantaine de professionnels de santé.

La soirée avait pour ambition d'aborder les questions suivantes : quels signes doivent alerter ? Comment différencier la dépression du post-partum d'un burn-out parental ? Vers qui orienter ? Comment aborder la question de la dépression paternelle ? Comment prendre en compte la dimension culturelle dans la maternité ?



Divers professionnels de santé libéraux et hospitaliers ont présenté leur expertise dans le repérage et la prise en charge de la dépression périnatale.

- Modératrices de la soirée : les responsables de la commission Périnatalité Enfance Adolescence de la CPTS Mulhouse Agglomération (*Mme BOUNADJA, sage-femme libérale et Mme METZGER, psychologue libérale*).
- Comment reconnaître les symptômes et accompagner les mères et pères en difficulté ? (*Mme LEMANT, psychologue et Mme RUEFF-BARTHELEMY, puéricultrice de l'équipe mobile HO.PE-SA du GHRMSA*).
- Accompagnement et traitement de la dépression du post partum (*Dr SCHERTZ, pédopsychiatre et psychiatre à l'unité mère-enfant du GHRMSA*).
- Repérage des signes évocateurs lors des consultations périnatales et des cours de préparation à l'accouchement (*Mme BLOCH, sage-femme libérale*).
- Signes évocateurs "au comptoir" de la pharmacie ; axes de prévention et traitement ; bilan périnatalité et périconception (*Mme MATT, pharmacien libérale*).
- Qu'est-ce qu'une bonne alimentation ? La place de certains aliments (*Mme WINTERHOLER, diététicienne libérale*).
- Grossesse chez les Tamoules (*Mr SIVANANDAME, psychologue au SIE de Riedisheim et libéral*).
- Points de vigilance dans le discours de la mère en consultation. De quelle manière certains symptômes présentés par l'enfant constituent un facteur de risque de dépression post-partum pour la mère ? (*Mme ERMISSE, ostéopathe libérale*).
- L'association "Super mamans" était également présente.

Un [flyer récapitulatif \(annexe 22\)](#) créé par les membres de la commission et mis en page par la chargée de communication de la CPTS MA a été distribué lors de la soirée. Une [page web de références bibliographiques](#) a également été mise en ligne et diffusée aux participants.

2^{ème} soirée d'information : le sommeil de l'adolescent

Cette deuxième soirée a eu lieu le 07 novembre 2024, au Centre Sportif Régional Alsace.

Elle a rassemblé une trentaine de professionnels de santé.

La soirée avait pour ambition d'aider les professionnels de santé à mieux appréhender les enjeux liés au sommeil des jeunes et à mieux accompagner les familles.



Dr MURA, pédiatre spécialiste des troubles du sommeil, est intervenu lors de cette soirée en tant qu'expert. Divers professionnels de santé libéraux ont ensuite présenté leurs compétences dans le champ du sommeil de l'adolescent à l'aide de l'outil Woodlap : psychologue, kinésithérapeute, orthophoniste, diététicienne-nutritionniste. La soirée a été animée par Nora BOUNADJA, sage-femme libérale et Elodie METZGER, psychologue libérale, toutes deux co-responsables de la commission.

Diverses ressources complémentaires ont été proposées aux participants et mise en ligne sur le site de la CPTS MA : <https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/documentation/sommeil-ado/>. Un flyer de synthèse a également été créé par le groupe [\(annexe 23\)](#).

PARTICIPER AU PROJET DE CREATION DE LA MAISON DES "1 000 PREMIERS JOURS" SUR LE VOLET LIBERAL : POURSUIVRE LA PARTICIPATION AUX REFLEXIONS NOTAMMENT SUR L'IDENTIFICATION DES BESOINS DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX VIS-A-VIS DE LA MAISON DES 1 000 PREMIERS JOURS ET SUR LA DEFINITION DE LA PARTICIPATION DE CES DERNIERS AU DISPOSITIF

Résultat à obtenir :

- **Action 12** : note sur les attentes des professionnels de santé libéraux vis-à-vis de la maison des 1000 premiers jours et définir leur participation au dispositif **[5 000€ part variable]**

Point sur l'avancée du projet côté ville de Mulhouse

La maison des 1000 premiers jours devait ouvrir en septembre 2024 mais pour l'instant les locaux n'ont pas encore été trouvés. L'ouverture est donc en suspens.

L'équipe serait constituée de deux salariés : un coordinateur et un animateur, qui pourraient faire appel aux professionnels de santé (exemple : tenue et conduite des examens obligatoires de l'enfant).

Pour rappel, la maison des 1000 premiers jours a pour vocation :

- D'accompagner parents-enfants de la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
- De promouvoir un parcours de soin individualisé pour l'enfant (suivi médical et paramédical).
- D'être un lieu de ressources et d'information et de formation pour les professionnels de santé (un lieu d'échange et de rencontre).
- D'être un guichet unique regroupant tous les domaines pour s'informer ; médical, paramédical, social et éducatif.

Dans un premier temps, la priorité d'intervention est donnée sur ce qui fait défaut actuellement : la vaccination aux âges charnières et les examens obligatoires de l'enfant.

Les deux grands principes de la Maison des 1000 premiers jours sont :

- Un accueil inconditionnel (une maison ouverte à tous).
- Des bureaux mis à disposition auprès des professionnels de santé pour des permanences avec des consultations facturées comme en cabinet (3 salles de consultation sont prévues).

Il est également prévu un suivi de cohorte avec des ateliers parents autour de différents thèmes.

Ils se réuniraient tous les 15 jours ou tous les mois pour une continuité dans le groupe (exemple : préparation à l'accouchement, importance du langage, diversification, etc...).

Réflexions sur l'inscription des professionnels de santé libéraux dans le projet

Constat et besoins

Actuellement, les séances d'information proposées aux parents sont données sous un format unique, sur un thème précis, ce qui ne permet souvent pas d'approfondir les sujets. L'accompagnement des professionnels est donc limité.

Il n'y a pas de parcours défini, précis sur l'accompagnement à la parentalité, ni de transversalité : chaque professionnel possède ses compétences et n'est pas forcément au courant de ce que font les autres.

Propositions

Les professionnels de santé libéraux souhaiteraient proposer des activités complémentaires à leurs pratiques en cabinet sous forme d'ateliers de groupe, à destination des (futurs) parents ou pour les parents accompagnés des enfants.

Plusieurs cycles (3 ou 4) composés de différentes séances seraient prévus autour d'un même thème, animé par un binôme de professionnels (afin de croiser les regards), le tout envers un même groupe de parents. L'idée est de les accompagner au mieux et qu'ils se sentent en confiance, tout en développant la pair-aidance au sein du groupe.

Un temps de rencontre et d'échange hebdomadaire, qui s'inscrit dans la durée, pourrait être proposé en sus pour partager les difficultés du quotidien et des outils concrets.

La taille optimale des groupes serait autour de 8-10 personnes, pour qu'il y ait une dynamique même en cas d'absents.

Il serait intéressant de s'appuyer sur une personne référente dont la présence est constante, qui pourrait faire le lien même s'il y a un changement de professionnels. Ce pourrait être l'animateur salarié par la maison des 1000 premiers jours.

Exemples de cycles d'atelier qui pourraient être proposés :

- Diversification alimentaire avec une diététicienne et une orthophoniste.
- Motricité avec sage-femme et psychomotricien.
- Installation à domicile/ matériel favorisant l'éveil/ mobilier à éviter : prévention des déformations crâniennes : kinésithérapeute et psychomotricien.
- Eveil au langage : stimulation et constitution des premiers liens : orthophoniste et psychologue.

Pour chaque thématique retenue, une fiche programme sera proposée, indiquant : les notions clés, les informations importantes, objectifs, la mise en place, etc...).

La maison des 1000 premiers jours a également pour vocation d'être un lieu-ressource pour les professionnels. Ce sont les professionnels eux-mêmes, chacun dans sa spécialité, qui pourraient recenser les ressources existantes sur lesquelles ils souhaiteraient s'appuyer : documents de la HAS, liste des professionnels de santé prioritaires pour intervenir dans le champ des TND, « 1001 mots » (assistance à distance pour proposer des jeux et de la stimulation/ éveil), ressources Facile à Lire et Comprendre, etc...

Conditions nécessaires

- Disposer d'une salle suffisamment grande pour accueillir des groupes d'une dizaine de personnes.
- Matériel mis à disposition : adapté au format de l'atelier + accueil du jeune enfant.
- Support de communication et modalités d'inscription.
- Pour limiter la barrière de la langue : mettre à disposition un interprète ou présence d'un autre membre de la famille ; traduire les documents en plusieurs langues et ressources FALC.
- Proposer un double accueil : d'un côté le/les enfants et de l'autre les parents, en même temps. Développer un groupe d'accueil pour les enfants autour de jeux et du développement de la motricité.

Points de vigilance

- Le mode de rémunération des professionnels de santé libéraux.
- La barrière de la langue.

5. Indicateurs contractuels

| Action | Indicateurs | Part variable | Pièces justificatives concernant l'indicateur |
|--------|---|---------------|--|
| 10 | Organiser la coordination des professionnels de santé en sortie d'hospitalisation des parturientes afin d'accroître le taux de recours à une consultation d'un médecin ou d'une sage-femme dans les 24h suivants la sortie pour les sorties précoces et dans les 7 jours pour les séjours standards | 5000 | Bilan de mise en œuvre de l'organisation |
| 11 | Organiser deux temps d'information thématiques (à définir, en lien avec la PEA) comprenant : - une présentation des PS qui interviennent, - les outils utiles (notamment Mon Espace Santé) - les structures de recours - un document synthétique à produire et à diffuser | 5000 | Dates des temps d'information précisant les thématiques abordées, le nombre de participants, le document synthétique diffusé : dépression du post partum, le sommeil de l'adolescent |
| 12 | Participer au projet de création de la Maison des "1 000 premiers jours" sur le volet libéral : poursuivre la participation aux réflexions notamment sur l'identification des besoins des professionnels de santé libéraux vis-à-vis de la maison des 1 000 premiers jours et sur la définition de la participation de ces derniers au dispositif | 5000 | Note sur les attentes des professionnels de santé libéraux vis-à-vis de la maison des 1000 premiers jours et définir leur participation au dispositif |